

[Traduction]

S'il y a lieu de croire que la Chambre voulait réellement renverser le gouvernement — nous avons peut-être tort, et c'est ce qu'il faut décider — et le rendre impuissant à diriger les affaires de l'État, je soutiens alors que non seulement le gouvernement a-t-il le droit constitutionnel mais il a également le devoir constitutionnel de demander à la Chambre d'exprimer sa volonté d'une façon claire et sans équivoque. Le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu, mercredi dernier, que le gouvernement avait le droit constitutionnel de demander un vote de confiance à la Chambre, mais il a ajouté qu'il n'avait pas le droit moral de le faire. Je m'inscris en faux contre cette déclaration, car il est impossible de dissocier la moralité politique du devoir politique. A mon avis, il est du devoir du gouvernement, et c'est son devoir envers le peuple, de tirer cette question au clair. C'est ce que nous tentons de faire, et c'est ce que nous demandons maintenant à la Chambre, de se prononcer clairement sur cette question, ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas.

[Français]

Monsieur l'Orateur, plusieurs autorités se sont prononcées là-dessus. Chaque fois qu'il y a un désaccord entre l'opposition et le gouvernement, il faut que la Chambre tranche la question, et c'est ce que nous lui demandons de faire, avec un minimum de délai, parce que les arguments qui se répètent *ad nauseam* ne sont pas tous des arguments très nouveaux.

Je pense que tous les députés ont leur idée sur cette question: le gouvernement doit-il considérer le vote de lundi soir comme une défaite du gouvernement ou comme une défaite d'une loi? Mais je pense que leur idée est faite. C'est maintenant le temps de ne pas éterniser les arguments, bref, c'est le temps de se décider.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, je pense que ceux qui refusent le dialogue, le débat, et ceux qui s'opposent à ce que ce débat soit tranché par un vote sont des gens que j'estime suspects. Ce sont des gens qui n'acceptent pas, sur une question qui nous divise, une solution rationnelle, contrôlée et qui doit être la règle de base dans un Parlement.

Voilà la règle de base, quand il y a désaccord entre l'opposition et le gouvernement; il faut trancher le débat et le faire de façon rationnelle et contrôlée.

C'est ce que nous avons tenté de faire lorsque nous avons présenté la motion présentement débattue. Je pense que je peux résumer cela en quelques lignes.

[Traduction]

Il n'appartient ni à l'opposition de donner des ordres au gouvernement, ni à celui-ci d'en donner à l'opposition. La question est soumise à la Chambre des communes et c'est à elle seule de se prononcer pour ou contre le gouvernement. Si l'ensemble des partis ou les membres de la Chambre refusent à celle-ci le droit de trancher, ils attaquent ou détruisent, en réalité le cadre essentiel dans lequel cette institution doit nécessairement fonctionner. Monsieur l'Orateur, ce débat n'est pas seulement destiné à éclairer et à persuader les députés, mais aussi à renseigner le grand public. Quelqu'un qui refuse de débattre et de régler une question par un vote prouve, en définitive, qu'il n'a pas confiance dans la Chambre des communes. Sa thèse est peut-être si faible qu'il redoute pour elle un débat et ne peut accepter une solution rationnelle ou contrôlée. Cependant, monsieur l'Orateur, c'est ce que les Canadiens veulent, et c'est ce dont ils ont besoin. Ils veulent la fin de ce débat; ils veulent que la Chambre des communes se décide à accorder ou à retirer sa confiance au gouvernement. Or, pour en décider, il faut voter, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député d'Edmonton-Strathcona désire poser une question.

**M. Nugent:** Le ministre a promis d'accepter des questions. Ai-je bien compris? Le gouvernement estime-t-il que la question de confiance n'est pas inhérente à un bill important d'initiative ministérielle mais qu'elle surgit seulement lorsqu'un bill de ce genre cause la mise en minorité du gouvernement?

• (5.10 p.m.)

**L'hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'il revenait au gouvernement de décider s'il considérait un vote comme un vote de confiance ou non.

**M. Nugent:** Avant ou après le vote?

**L'hon. M. Trudeau:** Avant ou après le vote. Si le gouvernement décide que telle ou telle question, qui peut revêtir un aspect technique mineur...

**M. Nugent:** Je parle d'un bill de finances important.

**L'hon. M. Trudeau:** Laissez-moi répondre à la question. Si le gouvernement déclare qu'un vote sur une question secondaire, technique, est un vote de confiance...

**Une voix:** C'est stupide.